

## **Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle**

L'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) a décidé d'abroger le 25 janvier 2006 le règlement concernant l'examen professionnel supérieur de *maître électricien en automobiles/maître électricienne en automobiles* du 15 octobre 1984.

14 février 2006

Office fédéral de la formation professionnelle  
et de la technologie